



Appel à candidature *Chef(fe) du secteur Littoral Ouest Archipel*

Catégorie : Catégorie A (cadre)

Classement du poste : A1

RIFSEEP : Groupe 4

Nature de l'emploi : Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Nature du contrat : CDI

Domaines / Métier : Environnement

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 7 : Master / Diplômes équivalents

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille

Management : Oui

Principaux interlocuteurs internes : Directeur, Directeur adjoint, Secrétaire général, Chefs de service, Responsables de secteur, agents du Parc. Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service territorial « gestion et protection », nouveau poste en cours de recrutement. Dans l'attente, il sera rattaché à la direction de l'établissement.

Principaux interlocuteurs externes : Partenaires de la gestion du territoire, (service techniques de la ville de Marseille, Conservatoire du Littoral, services de l'Etat, ...) Habitants, acteurs locaux, usagers et visiteurs des îles.

Télétravail possible : Oui

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 15/09/2025

Poste à pourvoir le : 01/12/2025

1. Descriptif de l'employeur

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. Descriptif du service

Le secteur **Littoral Ouest et Archipels** est l'un des trois secteurs du service territorial « gestion et protection ». A la fois terrestre et marin, le secteur comprend les archipels, le littoral Sud et le secteur marin au droit de Marseille.

Comme dans chacun des secteurs, les missions exercées portent sur la connaissance des milieux et des espèces, sur la surveillance et la police de l'environnement, sur l'accueil et l'information du public, ainsi que sur l'éducation à l'environnement. L'ensemble de ces missions est conduit en lien étroit avec le territoire : habitants et leurs représentants (CIQ, élus...), professionnels, usagers, services de l'Etat.

L'équipe est composée de gardes moniteurs et de deux gardes du littoral. Ces derniers sont en charge du dispositif de gestion spécifique aux espaces naturels du Frioul, propriété du Conservatoire du littoral et cogéré par le Parc et la ville de Marseille.

En 2025, l'effectif du secteur est de 7 agents dont 2 gardes du littoral (les effectifs peuvent varier).



3. Description du poste

Le chef de secteur est le responsable hiérarchique des agents affectés au secteur (gardes moniteurs, gardes du littoral, saisonniers, apprentis, stagiaires). A ce titre, sous l'autorité du chef de service territorial, il suit et coordonne la politique de l'établissement sur le territoire du secteur terrestre et marin, en Cœur comme en Aire d'Adhésion et Aire Marine Adjacente du Parc national.

PRINCIPALES MISSIONS DU POSTE

1) Une fonction managériale forte :

Le/la chef(fe) de secteur sous l'autorité hiérarchique du chef de service assure un management de l'équipe, soit environ 7 personnes (5 permanents et 2 gardes du littoral) et une équipe d'une dizaine de saisonnier en haute saison.

A ce titre, il élabore avec son équipe un projet de plan d'actions annuel du secteur qui est validé à l'échelle de l'établissement et le met en œuvre. Il veille à une planification optimale des plannings et des missions des agents.

Il conduit des réunions de secteurs régulières, gère le personnel (plannings, congés, fixation des objectifs et évaluation annuelle des agents, suivi de l'avancement des activités, formation des agents, bilan des activités...), supervise l'intendance du secteur en termes de besoins et de maintenance (matériel, entretiens des véhicules et bateaux, entretien des locaux), fait appliquer les directives de l'établissement et les consignes de sécurité par les agents.

Il travaille sous la responsabilité hiérarchique du chef du service territorial gestion et préservation, en lien très étroit avec les deux autres chefs de secteurs, les chefs de services et les chargés de mission ou de projets transversaux (coordonnateur polices et risques, médiation territoriale, accueil et sensibilisation). C'est notamment le cas pour l'organisation des plannings de patrouilles de surveillance et des autres opérations de gestion menées en intersecteurs.

2) des actions de coordination des activités de son secteur dans le cadre du plan d'action du secteur au travers de 4 grandes missions :

- **des missions de production et de diffusion des connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.** A ce titre, le secteur contribue aux travaux pilotés par le service connaissance pour la gestion de la biodiversité. Il veille au rapportage selon les protocoles requis ;
- **des missions de protection et restauration des patrimoines dans un contexte de changement climatique.** A ce titre, il sera chargé :
 - o de la réalisation et de la mise en œuvre des plans d'action de gestion de son territoire (espace terrestre ou marin en gestion par l'établissement) ;
 - o validera la participation des agents du secteur aux patrouilles intersecteurs de surveillance et aux actions de police à terre et en mer,

- en réponse aux besoins formulés par le coordonnateur polices et risques ;
 - assurera le suivi des procédures des agents du secteur en lien étroit avec le coordonnateur polices et risques ;
 - participe aux projets et dossiers développés sur le territoire (sentiers, activités/usages, signalétiques, ...) sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement ou d'autres acteurs.
- **des missions d'accompagnement des acteurs du territoire.** Le secteur assurera un lien étroit avec les acteurs du territoire, notamment en lien avec la ville de Marseille. (réunions de coordination du littoral, ...). Il sera partie prenante de la conduite des projets menés par le parc national.
- **des mission de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et d'accueil du public.** A ce titre, sur impulsion des services en charge de l'accueil des publics et de l'aménagement et des travaux, le secteur pilote et contribue aux aires éducatives, aux actions de sensibilisation, aux actions événementielles et participe aux projets. Il encadre les saisonniers durant la haute saison sur son territoire

Sur l'ensemble de ces missions, le secteur peut être contributeur à des avis portés par l'établissement et peut représenter l'établissement.

4. Conditions particulières d'exercice

Les missions s'exercent dans un contexte à la fois périurbain et marin, sur des missions polyvalentes terre / mer avec de nombreux contacts avec les partenaires locaux, les usagers générant de fortes sollicitations.

Amplitudes horaires pouvant varier en fonction de l'activité et des travaux menés.

Travail le week-end et les jours fériés, travail de nuit possible.

Agent assermenté, commissionné, inspecteur de l'Environnement. Port de l'arme possible.

5. Descriptif du profil recherché

Savoirs :

- Management (planification des tâches, définition des actions, bilan, gestion des ressources humaines, animation du collectif)
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines, milieu insulaire
- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer.
- Un commissionnement police de l'environnement constitue un atout de recrutement.
- Permis mer et expérience de la navigation souhaités
- Connaissance du milieu marin et pratique de plongée sous-marine constituent des atouts de recrutement.



Savoir-faire :

- Savoir faire le lien entre la direction, le chef de service et les autres services.
- Savoir rendre compte
- Conduite de projet
- Capacités de rédaction et de synthèse
- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique, SIG (et dessin), et de conduite de projet

Savoir-être :

- Capacité à rester souple et à l'écoute de tout type d'interlocuteur tout en affirmant clairement et calmement ses positions (assertivité)
- Aptitude à travailler en équipe et en collaboration avec différents partenaires
- Rigueur et autonomie de travail, sens de l'organisation
- Être capable de s'exprimer en public
- Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique
- Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socioéconomiques, scientifiques...)
- Résistance au stress
- Capacité de travail
- Capacité de communication
- Discrétion professionnelle

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : Candidature « **Chef de secteur Littoral Ouest Archipel** ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien.

La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.

